

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 261/05

AFR 25/013/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

ÉTHIOPIE Birkayehu Mekecha (h), responsable au siège de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD)
Dache Molla (h), représentant de la CUD dans le district de Kolla Dibba, dans le nord du Gondar
Emkulu Yiheyis (h), responsable des jeunes de la CUD à Debre Sina, dans la région d'Amhara
Endrias Ero (h), représentant de la CUD dans la région du Gamou-Goffa
Hailemichael Zijta (h), candidat CUD aux élections législatives dans la région du Gamou-Goffa
Solomon Tenaye (h), secrétaire de la CUD dans le district de Minjar, région d'Amhara
Tefera Mengeste (h), responsable de la CUD dans le district de Hararghe-Est
Tesfaye Tarekegne (h), secrétaire de district de la CUD dans le sud du Gondar
Wendwossen Shiferraw (h), observateur électoral de la CUD dans la ville de Debre Sina
Yohannes Abate (h), président de la CUD pour la région du Godjam occidental
ainsi que des centaines d'autres membres de partis d'opposition

Londres, le 30 septembre 2005

Plusieurs centaines de membres et de responsables de partis d'opposition sont détenus au secret sans inculpation, de manière à ce qu'ils ne puissent pas participer aux manifestations prévues sur l'ensemble du territoire le 2 octobre. Certains détenus, dont Dache Molla, auraient été battus pendant leur détention et tous risquent d'être victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements. Un grand nombre de sympathisants présumés de l'opposition, notamment des jeunes, ont été la cible de manœuvres d'intimidation et de harcèlement. Amnesty International craint que les personnes arrêtées ne soient des prisonniers d'opinion détenus uniquement pour avoir exprimé leurs opinions de manière pourtant pacifique.

Les autorités ont commencé à arrêter des membres des deux coalitions d'opposition, la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD) et le Front éthiopien démocratique uni (UEDF), à la mi-septembre, après l'annonce des manifestations du 2 octobre.

La CUD a déclaré que 12 de ses bureaux régionaux avaient été fermés et que plusieurs responsables avaient été arrêtés. Le Congrès national oromo (CNO), membre de la coalition UEDF, a effectué des plaintes similaires. Au total, la CUD et l'UEDF ont signalé le placement en détention de plus de 850 personnes, principalement dans les régions centrales d'Amhara et d'Oromia, ainsi que dans le sud.

Le gouvernement a accusé les partis d'opposition d'être à l'origine « d'une conspiration violente visant à troubler l'ordre constitutionnel » et a refusé d'autoriser les manifestations, prévues le 2 octobre, prétextant que les partis d'opposition préparaient des violences dans la capitale Addis-Abeba, ainsi que dans d'autres villes.

La CUD et l'UEDF ont réfuté ces accusations. Ils affirment que les manifestations se voulaient des expressions pacifiques et légales de leurs critiques concernant les fraudes électorales qui auraient entaché le scrutin du 15 mai dernier. Ils demandent la formation d'un gouvernement d'unité nationale et la tenue de nouvelles élections, ce que le gouvernement a rejeté. Les partis d'opposition ont déclaré avoir repoussé la date des manifestations parce qu'ils s'étaient vu imposer des conditions inacceptables à leurs yeux, comme la reconnaissance des résultats officiels du scrutin.

Par le passé, des membres de l'opposition, arrêtés dans des circonstances similaires, ont été victimes de mauvais traitements et maintenus en détention, pour une période prolongée, sur la base de fausses accusations et sans être jugés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

De nombreuses personnes craignaient que les forces de sécurité ne répriment violemment les manifestations du 2 octobre, si celles-ci avaient lieu. Le 8 juin, à Addis-Abeba, des soldats d'une unité spéciale de l'armée ont tué par balles au moins 36 manifestants qui protestaient contre les fraudes électorales présumées. Les appels de la communauté internationale, qui demandait l'ouverture d'une enquête indépendante sur ces homicides, ont été ignorés. Les forces de police et les milices locales

ont également arrêté plusieurs milliers de partisans de l'opposition dans tout le pays, ainsi que des enquêteurs du Conseil éthiopien des droits humains. De nombreux détenus ont été maltraités pendant leur détention et maintenus illégalement au secret pendant plusieurs semaines avant d'être jugés et libérés sous caution (voir l'AU 154/05, AFR 25/001/2005 du 7 juin 2005, et ses mises à jour, AFR 25/004/2005 du 23 juin 2005, AFR 25/010/2005 du 6 juillet 2005 et AFR 25/012/2005 du 28 juillet 2005). Au moment de ces manifestations, le gouvernement avait formulé des accusations similaires, affirmant que les partis d'opposition étaient engagés dans une conspiration violente, mais il n'a pas fourni de preuve de ce qu'il avançait, pas plus qu'il n'a poursuivi quiconque en justice.

Les résultats officiels des élections parlementaires du 15 mai ont donné 373 sièges au Front démocratique révolutionnaire populaire éthiopien (FDRPE), parti du Premier ministre, Meles Zenawi, et à ses alliés. Les partis d'opposition ont remporté 172 sièges, soit environ un tiers de l'assemblée. On a procédé à de nouvelles élections dans 31 circonscriptions, bien que l'on ait signalé des fraudes et des irrégularités dans plus de la moitié du pays. Auparavant, l'opposition ne comptait que 12 représentants au Parlement. Le parti du gouvernement a également remporté les neuf assemblées régionales mais la CUD a conquis la mairie d'Addis-Abeba. Le rapport préliminaire des observateurs électoraux de l'Union européenne, qui critiquait sévèrement le déroulement du scrutin, a été ignoré par le Premier ministre, qui l'a qualifié de « *déchet* ». Les partis d'opposition n'ont pas encore indiqué s'ils occuperaient ou non leurs sièges dans la nouvelle assemblée, qui devrait se réunir le 10 octobre.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par l'arrestation de plusieurs centaines de membres et de responsables de partis d'opposition ;
- demandez qu'ils soient présentés devant un tribunal dans les quarante-huit heures suivant leur arrestation, conformément à la loi éthiopienne, et qu'ils soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi ou libérés ;
- demandez qu'ils soient autorisés sans délai à recevoir la visite de leur famille et d'avocats et qu'ils puissent bénéficier de soins médicaux ;
- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Dache Molla, représentant de la CUD, a été battu lors de sa détention et demandez aux autorités de garantir qu'aucun détenu ne sera soumis à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exigez la libération immédiate et sans condition des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Prime Minister, Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa, Éthiopie
Fax : +2511 552020/552030 (Merci de vous montrer persévérant)
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier Ministre,

Ministre de la Justice :

Mr Harka Haroye
Ministry of Justice
PO Box 1370
Addis Ababa, Éthiopie
Fax : +251 1 517775/ 520874
Courriers électroniques : ministry-justice@telecom.net.et
Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Responsable de la police au niveau fédéral :

Mr Workneh Gebeyehu
Federal Commissioner of Police
Ministry of Federal Affairs
PO Box 5068, Addis Ababa, Éthiopie
Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Seyoum Mesfin
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 393, Addis Ababa, Éthiopie
Fax : +251 1 514300
Courriers électroniques : mfa.addis@telecom.net.et

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 NOVEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*